

RÉSOLUTION

Tout en prenant acte de ce que 700 personnes ont bénéficié d'une issue favorable, le Groupe Socialiste du Conseil communal de La Tour-de-Peilz a appris avec préoccupation que 523 autres personnes, dont le Conseil d'État jugeait que leur dossier les rendait susceptibles de rester en Suisse, ont reçu une détermination négative.

Il constate qu'une partie notable de ces personnes appartiennent à des groupes pour lesquels le risque de nouveaux traumatismes et nouveaux déplacements est important en cas de refoulement : femmes kosovares isolées, survivants de Srebrenica, familles avec de jeunes enfants qui ont vécu toute leur vie dans notre pays jusqu'ici.

De point de vue du Groupe socialiste de la Tour-de-Peilz, ces personnes doivent clairement être considérées comme non refoulables. Il considère en particulier qu'il serait disproportionné et humainement inacceptable d'envisager des mesures de contrainte à leur endroit et souhaite que le Conseil d'État y renonce.

Le 1^{er} septembre 2004

Le président du Groupe socialiste

Claude-Alain Vouilloz

Le président de section

Lyonel Kaufmann

Les conseillères et conseillers communaux
(signatures)